

Vers 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires

L'agriculture régionale représente un enjeu fort de développement économique et d'aménagement du territoire (12 % des emplois régionaux, 6 % du PIB régional, 44 % de la surface du territoire régional). Elle reste cependant très dépendante de son environnement et notamment des conditions climatiques. Etant fortement liée aux spécificités méditerranéennes (en terme de climat, de types de production et de pratiques), elle pourrait donc connaître de profonds bouleversements liés au changement climatique.

C'est dans ce contexte que de nouvelles orientations politiques régionales ont été adoptées en juin 2006, articulées autour des trois axes majeurs que sont la qualité et la traçabilité des productions, le soutien à une agriculture productrice d'un environnement de qualité et la coopération économique agricole.

La réduction de la consommation énergétique du secteur agricole et le recours aux énergies renouvelables permet de réduire l'impact de l'activité agricole sur son environnement, de diminuer la facture énergétique des exploitants et de répondre à une forte demande sociétale sur la qualité des pratiques et des produits agricoles.

C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne, dans le cadre de la démarche AGIR, 100 exploitations et coopératives agricoles « exemplaires » en matière de gestion globale de l'énergie, de l'eau et des déchets inscrites dans une démarche collective.

L'appel à projets « Vers 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires »

L'objectif de cet appel à projets est de contribuer à l'émergence en 4 ans d'au moins 100 exploitations et coopératives agricoles « exemplaires », réparties sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi, il doit permettre au secteur agricole d'intégrer une approche environnementale globale de l'exploitation et de s'inscrire dans une démarche exemplaire, en particulier en termes de performances énergétiques, de gestion de l'eau et des déchets.

Il s'adresse aux exploitations et coopératives agricoles mises en réseau au niveau régional autour d'organismes économiques et structures agricoles partenaires de la politique agricole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il permettra de réaliser des diagnostics à partir desquels seront définis des plans d'action d'exemplarité que les exploitations et coopératives agricoles traduiront par des démarches et des investissements d'exemplarité soutenus par la Région.

Acteurs éligibles

Les bénéficiaires éligibles au présent appel à projets sont les exploitations agricoles (en dehors de l'habitation privée) et les coopératives agricoles mises en réseau au niveau régional autour d'organismes économiques et structures agricoles partenaires de la politique agricole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. A titre exceptionnel et selon des modalités spécifiques, les projets de collectivités territoriales et des exploitations des lycées agricoles sont éligibles.

NB : Les projets qui portent exclusivement sur l'activité agritouristique doivent être soumis à l'appel à projets « 100 gîtes exemplaires » pour un tourisme « durable » du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Déroulement et modalités financières

Phase I : Acte de candidature des exploitations et coopératives agricoles

Les coopératives et exploitations agricoles intéressées pour candidater à cet appel à projets sont invitées à prendre contact auprès de l'organisme économique ou structure agricole (« tête de réseau »), avec qui

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.regionpaca.fr



elles ont l'habitude de travailler. Pour exemple, elles peuvent contacter leur Chambre Départementale d'Agriculture, Bio de Provence, GR CIVAM, la Maison Régionale de l'Elevage ou encore la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles.

Phase II : Appui au montage de dossier, réalisation de diagnostic et plan d'action

La « tête de réseau » indiquera les démarches à suivre, accompagnera les candidats pour préciser leur projet et le cas échéant, les accompagnera pour réaliser un diagnostic global et élaborer un plan d'actions qui servira de base à leur dossier de candidature.

NB : les têtes de réseau sont invitées à présenter leur dossier d'animation et d'accompagnement de leurs adhérents en parallèle à cet appel à projets.

Phase III : Dépôt de dossier final de candidature auprès du Conseil régional.

Les dossiers de subvention des exploitations ou coopératives candidates doivent être présentés selon la trame du formulaire ad'hoc (disponible en annexe du guide du candidat ou sur demande). Les projets seront financés selon la qualité de leur diagnostic et plan d'action :

- Les projets performants à hauteur de **30 % du montant HT** des investissements
- Les projets exemplaires à hauteur de **40 % du montant HT** des investissements

Les modalités de financement sont détaillées dans le guide du candidat consultable sur le site internet www.regionpaca.fr.

Phase IV : Capitalisation et communication.

Un retour d'expérience sera effectué afin de réunir et utiliser tous les enseignements que les projets des bénéficiaires apporteront. La Région sélectionnera des initiatives exemplaires à mettre en valeur pour une diffusion régionale large.

Modalités pratiques

Les formulaires de demande de dossiers de financement sont fournis dans le guide de l'appel à projets. Les dates limites de dépôt des candidatures dossiers de financement 2009 seront communiquées via les têtes de réseaux.

Contact et demande de renseignements

Pour plus de détails, demander le guide de cet appel à projets à votre tête de réseau ou consulter le site internet www.regionpaca.fr.

Liste indicative des têtes de réseau :

- Bio de Provence : Didier JAMMES – Tél. 04 90 84 03 34
- Chambre d'agriculture 13 : Thomas FOUANT – Tél. 04 42 23 86 72
- Fédération Régionale des coopératives agricoles : Grégoire DEVAUX – Tél. 04 90 55 45 45
- Fédération Régionale des Vignerons Indépendants : Annick LAURIA – Tél. 04 42 23 06 04
- GR-CIVAM : Marc GUILBAUD – Tél. 04 90 78 35 39
- Maison Régionale de l'élevage : Eve BALLARD - Tél. 04 92 72 24 63
- Complexe Régional Informations Pédagogiques et Techniques (C.R.I.P.T.) :

Pierre GRAND – Tél. 04 91 23 08 63 (concerne les lycées agricoles)

